

DATES À RETENIR



Lundi 24 février

Presentation du projet à l'école Jaurès-Curie

Vendredi 28 février

Presentation du projet à l'école Léo Lagrange

Mercredi 12 mars

Presentation du projet pour les enfants scolarisés en dehors de Trignac de 14h à 15h au centre culturel Lucie-Aubrac

Du 3 au 12 mars

Sensibilisation des enfants, sur la pause méridienne

Du 13 au 18 mars

Appel à candidature

Du 20 mars au 28 mars

Campagne électorale officielle

Du 31 mars au 3 avril

Vote des enfants, scolarisés à Trignac, dans les écoles

Samedi 5 avril

Vote des enfants, scolarisés en dehors de Trignac, en Mairie

LEXIQUE



- * **Mandat** : durée pendant laquelle va durer la mission du conseiller.
- * **Campagne électorale** : période durant laquelle les candidats peuvent présenter leurs idées afin d'obtenir les voix des électeurs.
- * **Liste électorale** : liste comportant les noms des personnes autorisées à voter.
- * **Carte électorale** : c'est le document qui permet de vérifier que tu es bien inscrit sur la liste électorale* et que tu as le droit de voter.
- * **Isoloir** : c'est un endroit qui permet de voter à « bulletin secret », c'est-à-dire sans que personne ne puisse voir quel(s) candidat(s) tu choisis.
- * **Urne électorale** : c'est la boîte dans laquelle on glisse les enveloppes contenant les bulletins de vote. Elle est fermée à clé et ne sera ouverte que pour le dépouillement*.
- * **Dépouillement** : c'est le moment où l'on décompte les bulletins et à la suite duquel on annonce les résultats.
- * **Émargement** : feuille de présence.
- * **Bulletin de vote** : papier indicatif d'un vote, que l'électeur dépose dans l'urne.
- * **Bureau de vote** : lieu d'exercice du droit de vote

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) Comment ça marche ?



UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS, POURQUOI ?

Pour participer à la vie de notre ville aujourd'hui et demain !



COMMENT DEVENIR CONSEILLER·ÈRE ?



- ✓ Habiter à Trignac
- ✓ Être en CE2, CM1 ou CM2.
- ✓ Si tu es scolarisé-e en dehors de Trignac, c'est aussi possible !
Une présentation du projet pour toi, **mercredi 12 mars de 14 h à 15 h** au, centre culturel Lucie-Aubrac (sur inscription : cme@mairie-trignac.fr)
- ✓ Tu es candidat-e ? Tu auras **un formulaire à remplir, avec tes parents, et une autorisation à faire signer.**
- ✓ Tu présenteras tes idées, tes projets sous forme d'affiche ou une maquette...
Comment présenterais-tu ta ville et quels changements aimerais-tu y voir pour la rendre meilleure ?
- ✓ Tu seras élu-e pour un mandat* de mai 2025 à mars 2026.
- ✓ 14 conseiller-ère-s :
6 école Léo Lagrange - 6 école Jaurès-Curie et 2 scolarisé-e-s en dehors de Trignac

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Toi et tes camarades élu-e-s, **vous vous réunirez au moins une fois par mois** et travaillerez sur les projets qui vous intéressent. Ne t'inquiète pas, des adultes seront à tes côtés pour t'aider et t'accompagner !

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEILLER·ÈRE ?

- ✓ Tu participes aux décisions qui concernent la vie de la ville
- ✓ Et propose des idées en donnant ton avis pour améliorer les choses.
- ✓ Avec les autres conseillers-ères, tu es un porte-parole des préoccupations et des envies des autres enfants



C'EST UN ENGAGEMENT CITOYEN !

Tous les enfants Trignacais peuvent voter (CE2, CM1 et CM2) !



CONTACTS :

cme@mairie-trignac.fr
Karine Desné,
animatrice du Conseil municipal des enfants
Anne-Laure Rouillard,
responsable du service enfance jeunesse

Escale - Service enfance jeunesse
36, Léo Lagrange - Trignac - 02 40 17 57 80